Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261005-S05-CC-138-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Mise en ligne le 08/10/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 138/2026
SÉANCE N° 05 DU 05 OCTOBRE 2026

BILAN FINANCIER 2025 DE LA MUTUALISATION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 29 septembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 22), Damien Richard, André Vigouroux, Patrick Péniguel, Olivier Richefou (jusqu'à 20 h 06), Jean-Marc Chanteau, Annette Chesnel, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan, Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthé-Lopez, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie-Er-Rafiqi, Katy Lemoine, Nadège Davoust, Ingrid Walkowiak, Eric Paris, Geneviève Pham Sigmann, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi, Gilles Mézière, Agathe Laigle (jusqu'à 20 h 00), Fabien Guittois (jusqu'à 20 h 00), Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, David Moussay (jusqu'à 20 h 08), Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Eric Morand, Eric Lemoine, Fabien Robin, Yannick Borde (jusqu'à 20 h 55), Murielle Mouloudj-Millet, Nelly Houssin, Louis Michel (jusqu'à 20 h 36), Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné (jusqu'à 21 h 00) et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 09).

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Isabelle Jouault, Manel Bentefrit, Eric Guérin.

Étaient représentés
Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Valérie Melot-Raynal a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Echelard, Marie-Paule Phelippot a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Patrice Morin a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Eric Paris, Habib Bousbih a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Michel Neveu a donné pouvoir à Céline Loiseau, Jérôme Fortin a donné pouvoir à Louise Rebeyrolle-Rozel, Samia Soultani-Vigneron a donné pouvoir à Agathe Laigle, David Moussay a donné pouvoir à Vincent Paillard (à partir de 20 h 08), Pierre Besançon a donné pouvoir à Nelly Houssin, Louis Michel a donné pouvoir à Sylvie Ribault (à partir de 20 h 36).

Claire Le Cornec et Sébastien Destais ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 07 octobre 2026.

N° 138/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 OCTOBRE 2026

BILAN FINANCIER 2025 DE LA MUTUALISATION

Rapporteur : Isabelle Fougeray

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1,

Vu l'article 1609 nones C-VI du code général des impôts,

Vu les délibérations n° S463-PAGFVG-1 du conseil municipal du 22 juin 2015 et n° 25/2015 du conseil communautaire du 29 juin 2015 et relatives à la charte financière de mutualisation de la direction générale adjointe ressources et du service des assemblées,

Vu les délibérations n° S466-PAGFVG-7 du conseil municipal en date du 14 décembre 2015 et n° 090/2015 du conseil communautaire en date du 21 décembre 2015 relatives à la création d'un service commun « direction générale »,

Vu les délibérations n° S466-PAGFVG-9 du conseil municipal en date du 14 décembre 2015 et n° 92/2015 du conseil communautaire en date du 21 décembre 2015 relatives à l'avenant n° 1 de la charte financière de mutualisation de la direction générale adjointe ressources et du service des assemblées,

Vu les délibérations n° S473-PAGFVG-6 du conseil municipal en date du 19 décembre 2016 et n° 148/2016 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2016 relatives à la création d'un service commun « archives »,

Vu les délibérations n° S488-PAGFGV-1 du conseil municipal du 19 novembre 2018 et n° 139/2018 du conseil communautaire en date du 10 décembre 2018,

Vu les délibérations n° S495-PAGFVG-7 du conseil municipal en date du 9 décembre 2019 et n° 223/2019 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 relatives à l'avenant n° 2 à la charte financière de la mutualisation des fonctions supports administratives du 12 décembre 2016,

Vu la charte financière de la mutualisation des fonctions supports administratives, son avenant n° 1 et son avenant n° 2,

Vu les délibérations n° 150/2016 du conseil communautaire du 12 décembre 2016 n° S473-PAGFVG-8 et PAGFGV-12 du conseil municipal en date du 19 décembre 2016 relatives à la création du service commun direction des bâtiments, entre la ville de Laval et Laval Agglomération, et à la charte financière de la mutualisation des fonctions des supports techniques,

Vu les délibérations n° S483-PAGFVG-4 du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 et n° 146/2017 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2017 relatives à la création d'un service commun entre la ville de

Laval et Laval Agglomération « direction générale adjointe services urbains et infrastructures »,
Vu les délibérations n° S483-PAGFVG-5 du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 et n° 147/2017 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2017 relatives à la création d'un service commun entre la ville de Laval et Laval Agglomération « direction générale adjointe aménagement environnement »,

Vu les délibérations n° S483-PAGFVG-6 du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 et n° 148/2017 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2017 relatives à la création d'un service commun entre la ville de Laval et Laval Agglomération « stratégie environnementale »,

Vu les délibérations n° S483-PAGFVG-7 du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 et n° 149/2017 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2017 relatives à l'avenant n°1 de la charte financière de la mutualisation des fonctions des supports techniques,

Vu les délibérations n° S488-PAGFVG-14 du conseil municipal en date du 19 novembre 2018 et n° 138/2018 du conseil communautaire en date du 10 décembre 2018 relatives à l'avenant n° 2 de la charte financière de la mutualisation des fonctions des supports techniques,

Vu la charte financière de la mutualisation des fonctions techniques, son avenant n° 1 et son avenant n° 2,

Vu les délibérations n° S489-PAGFVG-11 du conseil municipal en date du 17 décembre 2018 et n° 130/2018 du conseil communautaire en date du 10 décembre 2018 et relatives à la convention de création d'un service commun "direction générale adjointe culture tourisme sport",

Vu les délibérations n° S495-PAGFVG-9 du conseil municipal en date du 9 décembre 2019 et n° 214/2019 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 relatives à l'avenant n° 1 la convention de création d'un service commun "direction générale adjointe culture tourisme sport",

Vu la convention relative à la création d'un service commun "direction générale adjointe culture tourisme sport" et son avenant n° 1,

Vu l'avis du comité social territorial de Laval Agglomération, de la ville de Laval et de son CCAS en date du 11 mai 2023,

Vu le schéma de mutualisation de Laval Agglomération adopté en date du 18 décembre 2023,

Vu l'avis du comité social territorial de Laval Agglomération, de la ville de Laval et de son CCAS en date du 11 janvier 2024,

Vu les délibérations n° RHTF-4-n°526 du conseil municipal en date du 12 février 2024, n° 12/2024 du conseil communautaire en date du 5 février 2024, et relatives à l'adoption et abrogation de services communs", et de celle du conseil d'administration du CCAS en date du 22 février 2024, relative à l'adoption d'un service commun "pilotage et transversalité solidarités et soins pour tous" entre Laval Agglomération, le Ville de Laval et le CCAS,

Vu les délibérations n° RHTF–4–n°529 du conseil municipal en date du 24 juin 2024, n° 65/2024 du conseil communautaire en date du 17 juin 2024, et de celle du conseil d'administration du CCAS en date du 12 décembre 2024 relatives à l'adoption de la charte financière de la mutualisation,

Vu la délibération RHTF–4–n°532 du conseil municipal en date du 9 décembre 2024, n° 175/2024 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2024, et relatives à l'adoption des avenants n°1 des conventions du service commun sport et du service commun culture,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le conseil communautaire adopte le bilan financier des charges mutualisées pour l'exercice 2025 entre la ville de Laval, son CCAS et Laval Agglomération.

● CHARGES MUTUALISEES		TOTAL charges mut	dont part AGGLO	dont part VILLE	dont part CCAS
TOTAL FONCTIONNEMENT	98,9%	15 383 635	5 583 645	9 441 485	358 506
			36,3%	61,4%	2,3%
Total Masse Salariale 012	88,0%	13 694 756	4 974 949	8 394 832	324 975
Frais de fonctionnement	5,8%	898 859	324 603	554 433	19 823
Loyers	5,1%	790 020	284 092	492 220	13 708
TOTAL INVESTISSEMENTS	1,1%	178 404	64 939	113 465	0
			36,4%	63,6%	0,0%
TOTAL CHARGES MUTUALISEES	100%	**15 562 039**	**5 648 584**	**9 554 949**	**358 506**
			36,3%	**61,4%**	**2,3%**

● FINANCEMENTS	TOTAL charges mut	dont portées par AGGLO	dont portées par VILLE	dont portées par CCAS
Charges portées par chaque collectivité	**15 562 039**	**14 965 610**	**438 746**	**157 684**
	100%	96,2%	2,8%	1,0%
Masse Salariale 012 Mut	13 694 756	13 418 651	146 408	129 697
Frais de fonctionnement	898 859	898 859	-	-
Loyers mut des bâtiments	790 020	469 696	292 338	27 986
Investissements	178 404	178 404	-	-
Préfinancements versées à l'AGGLO		**-7 554 000**	**7 554 000**	**0**
Préfinancement via Attribution de Compensation		-7 554 000	7 554 000	-
Préfinancement 2024 par anticipation		0	0	0
CHARGES NETTES PORTÉES PAR CHAQUE COLLECTIVITÉ	**15 562 039**	**7 411 610**	**7 992 746**	**157 684**
		47,6%	51,4%	1,0%

● SOLDES	AGGLO	VILLE	CCAS
SOLDES MUTUALISATION	**-1 763 026**	**1 562 204**	**200 822**
REGUL (loyer, comm interne N-1)	-	65 392	-
= SOLDES A REFACTURER		**1 627 596**	**200 822**
dont fonctionnement		1 514 131	200 822
dont investissement		113 465	0

Article 2
Deux titres de recettes seront émis auprès de la ville de Laval : le premier d'un montant de 1 514 131 € en section de fonctionnement et le second d'un montant de 113 465 € en section d'investissement.
Un titre de recettes de 200 822 € en section de fonctionnement sera adressé au CCAS.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires s’étant abstenus (Gilles Mézière et Stéphanie Hibon-Arthuis).

Le Président,

Florian Bercault